



# COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

## Conseil communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal no. 5/2018 concernant la demande de crédit de CHF 197'000.-- pour le remplacement du véhicule utilitaire Bucher-Multilift-dicastères Routes et Forêts.

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 10 avril 2018 pour étudier le préavis susmentionné. Monsieur Mathieu RUCHAT a rencontré le Garde Forestier au préalable. Nous le remercions pour ses explications et sa disponibilité.

### Commentaires généraux :

Le véhicule actuel étant en fin de carrière, après environ dix (10) ans d'utilisation, celui-ci s'avère amorti et son remplacement est judicieux.

Les quatre véhicules potentiels présentés étaient dans la même gamme de prix avec les mêmes options.

Les employés de la Commune ont eu la possibilité d'essayer et de choisir le véhicule le plus adéquat.

Le fait de pouvoir conserver les bennes existantes est un avantage financièrement non négligeable. De plus, la Commune de Saint-Cergue utilise à satisfaction un même véhicule depuis six mois et nous pouvons envisager une synergie sur l'achat d'agrégats supplémentaires.

Ce véhicule, de fabrication suisse, présente un service et un suivi de bonne qualité, notamment dans la mesure où le représentant de vente en assure également l'entretien et la réparation.

### Propositions d'amendements :

Aucun

### Conclusion:

Après avoir pris connaissance du Préavis Municipal No. 5/2018 en avoir débattu avec la Municipalité, la Commission a conclu à son acceptation tel que proposé.

Arzier, le 10 avril 2018.

La Commission ad'hoc

Claude ROSSIER, rapporteur

Mathieu RUCHAT

François BAUMGARTNER

Yvan ROUX

Fanny WEINMANN



The image shows four handwritten signatures in blue ink, each positioned above a horizontal line. The signatures are: 1. A large, stylized signature that appears to be 'C. Rossier'. 2. A signature that appears to be 'M. Ruchat'. 3. A signature that appears to be 'F. Baumgartner'. 4. A signature that appears to be 'Y. Roux'.

excusée